

TÉTRAaccord

Centre de formation professionnelle

www.tetraccord.com

//// TERRITOIRE
ET CULTURE(S)

Formation d'Animateur culturel

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport.

Marseille



TERRITOIRE ET CULTURE(S)

Formation d'Animateur culturel

//// LA FORMATION :

La formation BPJEPS permet de professionnaliser toutes celles et tous ceux qui désirent conduire des projets culturels à destination d'un public. La formation donne les outils nécessaires pour que l'animateur facilite l'accès de son public à une culture partagée dans une démarche d'éducation populaire.

//// OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- Mettre en œuvre un projet d'animation culturelle.
- Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles.
- Mobiliser les démarches d'Éducation Populaire pour mettre en œuvre des activités culturelle.

//// CONTENUS DE LA FORMATION :

- Connaissance des publics.
- Environnement et communication professionnelle.
- Méthodologie de projet.
- Pédagogie et dynamique de groupe.
- Conception d'outils d'animation.
- Analyse du territoire.

//// VALIDATION :

- **2 situations d'évaluation permettent la validation des 4 unités capitalisables qui composent le BPJEPS :**
 - Conduite d'une action d'animation culturelle.
 - Élaboration d'un projet global d'animation culturelle.

//// CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION :

- **Publics concernés : salariés et demandeurs d'emploi**
Situation :
 - **demandeur d'emploi de plus de 18 ans :** les candidats doivent vérifier leurs droits à la formation auprès de leur conseiller Pôle emploi, Mission locale, PLIE, CAP Emploi,
 - **salarié en « Congé individuel de formation ».**
 - **salarié en CDD ou salarié ayant été en CDD - CIF CDD**
- **Pré-requis :**
 - être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC 1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT)
 - être capable de justifier d'une expérience d'animateur/trice professionnelle ou bénévole de 200 heures minimum
 - avoir une pratique artistique et/ou culturelle personnelle
 - expression écrite correcte.
- **Étapes de recrutement :**
 - tests d'exigences préalables (conduits par la DRJSCS) : vérification des pré-requis ;
 - sélection de l'organisme : test écrit et entretien individuel.
- **Organisation de la formation : une session par an**
 - Durée de la formation : 1204 heures, soit 9 mois.
 - Formation en alternance : 602 heures en entreprise.
 - Rythme hebdomadaire : 35 heures.

//// FINANCEMENT DE LA FORMATION :

- **Pour les demandeurs d'emploi :** le coût de la formation est pris en charge par le Conseil régional PACA.
- **Pour les candidats en Congé Individuels de Formation (CIF) :** le coût de la formation peut être pris en charge par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).
Se renseigner sur les délais de constitution des dossiers de demande de financement.

//// RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES :

- **Droit à l'allocation retour à l'emploi** pour les ayants droit.
- **Droit au RSA** pour les ayants droit.
- **Possibilité de rémunération ASP** (Agence de Service de Paiement).

Pour venir chez nous...

//// Entrée des publics

15, rue du Terras - 2^e étage
13002 Marseille



//// Accès

À pied :

Gare SNCF & gare routière (10 mn à pied)

En métro :

Stations Jules Guesde (**ligne 2**)
et Colbert (**ligne 1**)

En tramway :

Station **Sadi Carnot**



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



*Cette action de
formation est cofinancée
par l'Union Européenne*



//// Courrier et administration

14, rue Louis Astouin
13002 Marseille

//// Entrée des publics

15, rue du Terras - 2^e étage
13002 Marseille

//// Accueil, secrétariat

Tél. : 04 86 76 03 05
07 60 69 48 34

Fax : 04 91 31 87 17

//// Secrétariat pédagogique

secretariat@tetraaccord.com